

## Règlement intérieur club escalade SPORTS 13 La Fare les Oliviers

Ce présent règlement ne se substitue pas aux règlements de fonctionnement de la salle et d'utilisation de la SAE décrétés par la mairie.

Il le complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique de l'escalade.

### 1- Fonctionnement

La participation aux cours d'escalade, aux horaires du club et en présence du DEJEPS escalade est exclusivement réservée aux adhérents du club **SPORTS 13** section escalade, à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance AIAC courtage et ayant fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade.

L'accueil des participants aux cours se fait dans le gymnase, devant le mur d'escalade, le port de chaussures de sport est obligatoire pour entrer dans le gymnase.

A la fin du cours, les parents récupèrent leur enfant dans le gymnase et en informent le moniteur responsable du cours. Sur autorisation parentale signée et remise en début d'année au moniteur référent l'enfant pourra partir seul du gymnase.

### 2-Horaires des cours d'escalade

Les cours d'escalade se déroulent le lundi, le planning des cours pour la saison 2019/2020 est le suivant :

17h15/18h15 : baby 5/7 ans

18h15/19h15 : 8/10 ans

19h15/20h30 : collégiens

20h30/22h00 : lycéen + adultes

### 3-Règles techniques de sécurité

2.1 :Il est strictement interdit de grimper dans les voies sans encordement .

2.2 :Le matériel et nœud d'encordement doivent être vérifié par le moniteur d'escalade DEJEPS encadrant avant toute ascension .

2.3 :Pour les grimpeurs adultes autonomes ,avant de partir:

- Convenez de termes clairs de communication entre le grimpeur et l'assureur.
- Vérifiez l'état de vos EPI, en particulier de la corde. Signalez à un responsable présent toute détérioration d'un élément de la structure ou du matériel.
- Chaque membre de la cordée vérifie le nœud d'encordement du grimpeur (nœud en huit ou nœud de chaise complétés d'un nœud d'arrêt) et la bonne position du système de freinage de l'assureur.
- Vérifiez la mise en place des tapis au pied de la SAE.

L'assurage:

- Parez votre coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurage.
- Respectez la manœuvre d'assurage en 5 temps. Ne lâchez en aucun cas la corde sortant du système d'assurage.
- Restez vigilant et gardez le contact visuel jusqu'à ce que votre grimpeur soit de nouveau au sol. Restez plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur (prise de moulinette, descente en rappel, relais...).
- Redescendez votre grimpeur lentement.

Lors de l'escalade en tête (le grimpeur progresse de bas en haut en solidarissant sa corde au mur au moyen des dégaines en place), le grimpeur doit obligatoirement mousquetonner toutes les dégaines de la première partie de la voie (8 premiers mètres), ainsi que les deux mousquetons lorsqu'il arrive au relais sommital.

2.4 :Dans les voies en dévers et en traversée, l'escalade en moulinette (le grimpeur grimpe avec la corde installée au sommet de la voie) n'est possible que sur un brin de corde déjà mousquetonné dans les dégaines de la voie (sinon le grimpeur s'expose à un retour au sol par pendule).

2,5 :Dans tous les cas, ne stationnez pas sous les voies d'escalade lorsque quelqu'un y grimpe.

Signalez tout manquement aux règles de sécurité à une responsable présent (moniteur ou responsable de créneau).

Règlement intérieur escalade 2019-2020 validé en AG le 15/06/2019



La Présidente  
Mme JULIEN-GARELLO  
Marie-Dominique